

---

Présidence : Lituanie

## 715<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 24 avril 2013

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 45

2. Président : Ambassadeur G. Čekuolis

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

*Exposés sur les engagements de l'OSCE en matière d'armes légères dans un cadre multilatéral plus large, par M. G. McDonald, chercheur principal et coordonnateur de l'Annuaire, Small Arms Survey, et sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères et le rôle des organisations régionales par M. E. Berman, Directeur général, Small Arms Survey* : Président,

M. G. McDonald (FSC.DEL/60/13 OSCE+), M. E. Berman (FSC.DEL/59/13 OSCE+), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/61/13), Turquie, États-Unis d'Amérique, Biélorussie, Fédération de Russie, Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni), Grèce (annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Refus de délivrance d'un visa pour la conduite d'une inspection au titre des dispositions du Document de Vienne 2011* : Allemagne (FSC.DEL/65/13 OSCE+), Tadjikistan, Espagne (FSC.DEL/66/13 OSCE+), Suède

- b) *Séance d'information sur la réunion du BIDDH intitulée « les forces armées et l'accès des femmes aux fonctions combattantes », tenue à Vienne le 19 avril 2013 : Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Turquie) (FSC.DEL/62/13 OSCE+)*
- c) *Contribution financière au projet relatif à la destruction des armes à sous-munitions en Géorgie : Allemagne (annexe 2), Géorgie (annexe 3)*
- d) *Demande d'assistance pour l'élimination et la destruction du mélange en Biélorussie : Biélorussie (FSC.DEL/64/13 OSCE+)*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Questions de protocole : Serbie, Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 8 mai 2013 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/721

24 April 2013

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**715<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 721 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GRÈCE**

Monsieur le Président,

La Grèce vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir organisé le dialogue de sécurité de ce jour sur les armes légères et de petit calibre. Nous apprécions au plus haut point cette initiative car elle porte sur une question d'importance majeure pour la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux deux orateurs invités et nous les remercions de leurs exposés très complets ; à cet égard, nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Nous souhaitons, toutefois, formuler des observations sur certains éléments des exposés écrits, qui ont été distribués aux États participants pour examen. Nous avons relevé que, les exposés susmentionnés et en particulier, le Manuel distribué par Small Arms Survey ayant pour titre « Regional Organizations and the UN Programme of Action on Small Arms », contiennent des références à un État participant de l'OSCE qui sont en contradiction avec les décisions et la pratique des Nations Unies et de l'OSCE concernant son nom.

Nous rappelons à cet égard que l'État en question a été admis à l'OSCE lors de l'adoption de la Décision n° 81 du Conseil permanent en date du 12 octobre 1995 (PC.DEC/81), en vertu de laquelle « Cet État sera dénommé provisoirement, à toutes fins utiles, 'l'ex-République yougoslave de Macédoine' à l'OSCE, jusqu'à ce que le différend relatif au nom dudit État soit réglé. »

Nous vous prions de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



---

**715<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 721 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Président,

Les armes à sous-munitions constituent toujours un danger insidieux pour les êtres humains dans de nombreux pays. En raison du grand nombre d'armes à sous-munitions non explosées, la population civile continue de souffrir souvent des années après la fin des conflits militaires. De nombreuses victimes sont des enfants. L'Allemagne s'engage donc vigoureusement au niveau international en faveur du déminage humanitaire et de l'élimination des munitions explosives et soutient la Convention sur les armes à sous-munitions, entrée en vigueur en 2010.

Comme vous vous en souviendrez certainement, la Géorgie a demandé une assistance pour la destruction des armes à sous-munitions. Le projet est mené par l'OSCE en commun avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Le but est de réduire le danger que représente la force militaire en Géorgie.

J'ai le plaisir de pouvoir vous informer aujourd'hui que la République fédérale d'Allemagne soutient désormais ce projet de destruction en y contribuant pour un montant de 94 300 euros. Le soutien de l'Allemagne permettra d'achever le programme commencé en Géorgie en 2011 afin de détruire 1 085 bombes à sous-munitions et 60 missiles guidés issus des anciens stocks soviétiques.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/721

24 April 2013

Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**715<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 721 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler que mon pays coopère avec succès depuis déjà plusieurs années avec l'OSCE dans le domaine de la démilitarisation. Durant cette période, nous avons réussi à mettre en œuvre un grand nombre de projets très importants, qui ont sans nul doute grandement contribué à la sécurité en Géorgie.

Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à la République fédérale d'Allemagne pour sa précieuse contribution au projet de démilitarisation des armes à sous munitions. Nous espérons et croyons fermement que les États participants de l'OSCE pourront continuer à s'engager dans le même esprit dans ce type de coopération à l'avenir et qu'ils le feront.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.